

## CLÉDER

### **CCBK. L'avis de l'opposition municipale**

Après le vote à la majorité qualifiée des montants de dotation de solidarité communautaire de la CCBK pour les années 2002, 2003 et 2004 identiques à ceux qui avaient été contestés par la précédente municipalité, l'opposition municipale nous a fait parvenir le communiqué suivant :

« Ainsi, la situation est désormais très claire et les masques tombent. La majorité politique, existant maintenant avec Cléder, permet à la CCBK de faire valider a posteriori ce qui avait été par deux fois condamné par la juridiction administrative.

Dès lors, l'abandon du mécanisme d'indexation voté à l'unanimité par les six communes de la CCBK, en 1999, se traduit, pour les seules années 2002, 2003 et 2004, par une perte de 100.000 € pour Cléder.

De plus, l'annonce du retrait des autres recours intentés, sur les mêmes bases, par la précédente

municipalité pour les années 2005 à 2008 revient à abandonner 400.000 € à la CCBK, auxquels il conviendra d'ajouter les pertes à venir jusqu'en 2014 de l'ordre de 800.000 €.

Lors de la séance d'installation du conseil municipal, M. Daniélu s'était pourtant engagé à laisser la justice suivre son cours.

On comprend mieux son empressement à augmenter de 25 % les impôts car le produit attendu de 200.000 € par an comblera à peine le manque à gagner par cet abandon. Et la prochaine étape à venir de transfert de nouvelles compétences à la CCBK marquera encore davantage la perte d'autonomie de Cléder dans le processus de décision et ses choix à l'égard de la population. L'opposition clédéroise poursuivra, pour sa part, son engagement à défendre les intérêts propres de la commune en dehors de toute soumission politique ».